Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260605-51_2026-DE

51-2026
Nomenclature : 5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
26 mai 2026

Date d'affichage
09 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 05 juin, à 18h45,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. David VEILLAUX, Maire

Étaient présents : MM Veillaux, Morin, Le Cuff, Havard, Blot, Serra, Viscart, Aubault, Foliard, Trovalet, Orain, Charrieau, Minaud, Cervi, Guegan, Guérin-Leconte, Boutheloup

Étaient absents excusés : MM. Gillet, Pericot

Procurations de Mme Gillet à Mme Foliard, de M. Pericot à Mme Orain

Nombre de conseillers		**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	: 19	
Présents	: 17	Mme CHARRIEAU a été élue secrétaire de séance
Votants	: 19	

51-2026 ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM. SERRA Gérard, BLOT Didier, GUEGAN Brendan, CERVI Anthony

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

Liste Agir ensemble pour Gosné : MM.VEILLAUX, LE CUFF, SERRA, VISCART, BLOT, titulaires et TROVALET, HAVARD, ORAIN, suppléants ;

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le Maire indique que doivent être élus 5 délégués et 3 suppléants.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260605-51_2026-DE

***c) Élection des délégués* titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

19 conseillers municipaux concernés ; 5 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée
- nombre de bulletins : 19

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

- ***liste Agir ensemble pour Gosné*** : 19 voix

Le quotient applicable est : 19 / 5 = 3.80

La ***liste Agir ensemble pour Gosné*** obtient : 19 / 3.80 = 5, soit 5 sièges en tant que titulaires.

Ainsi, 5 sièges ont été attribués.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste Agir ensemble pour Gosné : 5 sièges

d) Élection des délégués suppléants

- liste Agir ensemble pour Gosné : 19 voix
Le quotient applicable est : 19/3 = 6.33
La liste Agir ensemble pour Gosné obtient : 19 : 6.33 = 3, soit 3 sièges en tant que suppléants.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste Agir ensemble pour Gosné : 3 sièges

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
David VEILLAUX

